



Brunet & Associés
A V O C A T S • N O T A I R E S

514-famille

*Accès
à la
justice*

PROGRAMME PARTENAIRE

Syndicat des grutiers - Local 717

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une étude multidisciplinaire de juristes (**avocats, notaires, médiateurs familiaux**) qui se spécialise dans le « **droit au quotidien** ». Nous agissons comme partenaire de confiance auprès de nos clients tout au long des événements de leur vie. Notre équipe expérimentée de professionnels ayant en moyenne 15 ans d'expérience est en mesure de soutenir et guider vos membres dans la gestion et la prévention de conflits qui peuvent survenir dans leur vie personnelle. Pensons aux enjeux qui touchent la **vie de couple** (mariage, divorce), les **enfants** (adoption, garde), nos **aînés** (protection, inaptitude, logement), les règlements de **succession** (testament, reddition de compte, contestation) ou encore la **propriété** (achat, vente, trouble de voisinage, vices cachés). Chez **Brunet & Associés**, vos membres seront assurés d'obtenir un service professionnel et confidentiel.

OFFRE PRIVILÉGIÉE

Dans le cadre de ce partenariat, **Brunet & Associés** s'engage à offrir à chacun de vos membres de même qu'aux membres de leurs familles :

- Une **consultation gratuite** d'une durée approximative de trente (30) minutes;
- Un **escompte approximatif de 25 %** sur le tarifs horaires et forfaits des avocats et notaires;
- Un **service d'urgence** sept (7) jours sur sept (7);
- Des **conférences informatives** gratuites;
- Un service d'**accompagnement juridique** (« coaching »);

EN DÉTAILS

Grâce à la **consultation gratuite**, vos membres de même que leurs familles, sont en mesure d'obtenir rapidement de l'information juridique, les prémisses des différentes stratégies possibles de même qu'un estimé des coûts qui en découlent, en tenant compte de l'escompte dont ils bénéficient. Le **service d'urgence** leur permet, quant à lui, d'entrer en contact avec nos avocats et notaires œuvrant en droit de la famille et droit civil sept (7) jours sur sept (7). Ils ont alors l'assurance d'obtenir un avis juridique précis et personnalisé dans les meilleurs délais.

Au besoin, ils pourront également bénéficier du réseau de ressources intermédiaires que nous avons développé au fil des années et avec lesquelles nous travaillons régulièrement, tels des psychologues, des coachs parentaux, des comptables, des actuaires et professionnels des fiducies et successions.

Puisque l'accès à la justice passe également par l'accès à de l'information juridique vulgarisée, nous nous engagerons à vous offrir des **conférences informatives** gratuitement. Ces conférences, à sujets variable selon les questions de l'heure ou l'actualité, prennent la forme d'ateliers interactifs d'une durée approximative de 45 à 60 minutes, en présentiel ou par visioconférence. Nous joignons un feuillet explicatif comprenant quelques exemples d'ateliers présentés dans le passé

Enfin, partant toujours du principe d'accessibilité à la justice, nous avons développé un service d'**accompagnement juridique** (« coaching »). Il s'agit d'un service d'aide à la représentation personnalisé qui permet à vos membres de mener à terme un dossier litigieux grâce à l'assistance sporadique d'un de nos avocats.

Il a généralement pour effet de diminuer substantiellement les coûts liés à la résolution ou la judiciarisation d'un conflit. Nous vous référons à notre note explicative jointe aux présentes.

En résumé, chez Brunet & Associés, nous avons à cœur les inquiétudes quotidiennes de vos membres. Nous croyons que notre équipe d'avocats, notaires et médiateurs familiaux saurons répondre adéquatement à leurs besoins tant sur le plan de la prévention (accès à de l'information juridique) que de l'intervention (conseils juridiques suite à une problématique).

Par notre offre de partenariat, nous n'exigeons **aucune contrepartie ni gage d'exclusivité** de votre part. Au contraire, nous nous engageons plutôt, sur la foi d'une relation de confiance pérenne, à vous offrir des services et des privilèges afin que vos membres, de même que leurs familles, bénéficient d'une ressource ou d'une référence en cas de besoin. Ceux-ci peuvent donc en tout temps et en toutes circonstances faire affaires avec un avocat, un notaire ou un médiateur familial de leur choix.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetassocies.com.

Au plaisir de collaboration avec votre équipe dans le futur,



Me Marie-Laurence Brunet, LL.B., J.D.
Brunet & Associés, Avocats / Notaires



507, Place d'Armes, suite 900,
Montréal (Québec) H2Y 2W8

Téléphone : 514 326-4553
Sans frais : 1 855 505-1515
Télécopieur : 514 326-4554

info@brunetassocies.com

www.brunetassocies.com



Brunet & Associés
A V O C A T S • N O T A I R E S

Droit de la famille, Droit civil et Notariat



Notre programme partenaire

- Une consultation gratuite de 30 minutes
- Un escompte approximatif de 25% sur les taux horaires et forfaits des avocats et notaires
- Des conférences informatives gratuites
- Une ligne d'urgence 7/7
- Un service de "coaching" juridique

*Le Droit,
à un service
humain*

514-famille

sans frais 1 (855) 505-1515
www.brunetassocies.com

AVOCAT(S)	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Consultations/Conseils juridiques	250,00 \$ à 350,00 \$/heure	187,50 \$ à 250,00 \$/heure
Annulation conjointe de la pension alimentaire	900,00 \$	675,00 \$
Divorce conjoint sans enfant - médiation préalable obligatoire	1 300,00 \$	975,00 \$
Divorce conjoint avec enfant(s) - médiation préalable obligatoire	1 600,00 \$	1 200,00 \$

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les débours (frais d'huissier, frais de Cour ou autres), le cas échéant.

MÉDIATEURS FAMILIAUX	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Séances de médiation (suite à la séparation)	5 heures gratuites	5 heures gratuites
Séances de médiation (révision de l'entente)	2.5 heures gratuites	2.5 heures gratuites
Séances additionnelles de médiation (**)	130,00 \$/heure	130,00 \$/heure
Préparation des procédures pour dépôt à la Cour	1 000,00 \$	750,00 \$

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les débours (frais d'huissier, frais de Cour ou autres), le cas échéant.

(**) Ce tarif est régi par le Règlement sur la médiation.

NOTAIRE	Tarifs réguliers	Tarifs MEMBRES
Contrat de mariage	600,00 \$	450,00 \$
Recherche testamentaire	400,00 \$	300,00 \$
Testament ou Mandat de protection	600,00 \$	450,00 \$
Testament et Mandat de protection et Procuration générale	1 150,00 \$	850,00 \$
Demande d'adoption (enfant majeur)	1 800,00 \$	1 350,00 \$
Homologation d'un mandat de protection	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure
Ouverture d'un régime de protection	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure
Consultations/Conseils juridiques	250,00 \$/heure	187,50 \$/heure

*Note : Ces prix n'incluent ni les taxes de vente (TPS, TVQ) ni les frais de publication, inscription, Cour ou déplacement, le cas échéant.